



OR 1472 **CONFIDENTIEL**

Genève, le 14 juin 2013

A

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
Rabat

Destinataires principaux : Cab - DG8.1 - DG8.3
CC : MD - SG

Objet: Bilan de la 23^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le bilan de la 23^{ème} session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) qui a clos ses travaux cet après-midi.

A. La Question nationale :

* Cette Mission a maintenu une grande vigilance tout au long de cette session afin de contrecarrer toutes les manœuvres des adversaires de notre intégrité territoriale et neutraliser leur quête de visibilité.

* Les efforts de cette Mission, soutenue par les ONG de nos Provinces du Sud, ont permis de contenir l'impact des activités du polisarario et de ses sympathisants, notamment la présence de la dénommée Aminatou Haidar :

- **Aucune délégation, ni même l'Algérie, n'a évoqué la question du Sahara.**

Les échanges sur le Sahara sont désormais limités aux segments des ONG.

- Le Maroc a dû user de son droit de réponse contre l'ONG MRAP, en raison de son appel à s'opposer à la candidature de notre pays au CDH. La réponse du Maroc visait à décrédibiliser cette ONG, en mettant à nu ses méthodes de travail, son financement et son agenda politique.

- La participation active des ONG de nos Provinces du Sud à cette session et leurs interventions devant le CDH ont permis de répondre aux allégations des ONG du polisarario et de dénoncer les violations des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf.

* **Cependant, il convient de relever :**

- **la participation de plus en plus importante d'activistes du polisarario en provenance du Sahara marocain aux sessions du CDH, en faisant des interventions dans le cadre du segment des ONG et organisant des événements parallèles ;**

- **la campagne acharnée du polisarario contre la candidature du Maroc.**

* L'organisation par cette Mission, en partenariat avec la Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme, d'un événement parallèle sur l'expérience marocaine en matière de promotion des droits économiques, sociaux et culturels. Ce Panel a été marqué par la participation de M. Mahjoub El Haiba, Délégué interministériel, un membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), ainsi que des experts onusiens. Il a, ainsi, été l'occasion de présenter la note de cadrage du CESE sur le modèle de développement régional pour les provinces du Sud.

B. Contribution de la Mission aux travaux de la session :

* Cette Mission a redoublé d'efforts en étant présente sur tous les fronts, dans le but de marquer le rôle actif du Maroc sur toutes les thématiques et conforter sa candidature au CDH.

* Le Maroc a également poursuivi son rôle d'acteur préminent et partenaire sérieux et crédible pour la facilitation du consensus, aussi bien auprès des pays occidentaux qu'au sein des groupes d'appartenance en particulier celui de l'OCI.

* Ce positionnement du Maroc en tant que partenaire sérieux et crédible s'est manifesté au travers des actions suivantes :

- Le Panel sur la démocratie et l'état de droit, initié par le Maroc conjointement avec la Roumanie, la Norvège, le Pérou, la Tunisie et le Qatar, a été un réel succès de part la qualité des panélistes, ainsi que la richesse du débat. Il a permis de positionner notre pays parmi les grands défenseurs de la démocratie et de renforcer son action en faveur des droits de l'Homme au sein du CDH.

- La résolution marocaine sur l'impact négatif de la corruption sur la les droits de l'Homme, présentée conjointement avec l'Autriche, le Brésil, l'Indonésie et la Pologne, a été adoptée par consensus avec le co-sponsoring de 85 pays. Cette résolution, demandant au Comité consultatif de préparer une étude sur cette thématique, constitue un pas significatif dans l'inscription de cette question dans les travaux du CDH.

- La participation du Maroc au Panel organisé par l'Ordre de Malte sur l'extrême pauvreté, ainsi que celui de l'Equateur sur le droit à l'éducation ont été l'occasion de mettre en avant les mesures prises par le Maroc dans ces domaines. Elle démontre la stature dont jouit le Maroc, considéré comme un exemple à suivre et dont les expériences nationales constituent de bonnes pratiques.

- La déclaration conjointe du Maroc et du Royaume Uni sur l'UPR présentant les conclusions de l'événement organisé par les deux délégations en avril dernier a été l'occasion de réaffirmer le soutien du Maroc à ce mécanisme dont il a été l'architecte. Elle a également permis de consolider les excellentes relations de coopération maroco-britanniques.

- Le Maroc est intervenu systématiquement sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, que ce soit dans les débats interactifs avec les titulaires de mandats ou dans les débats généraux. Ainsi, 38 déclarations ont été faites au titre des 10 points de l'ordre du jour, dont 13 interventions sur les adoptions des rapports finaux de l'UPR, en plus de 4 déclarations préparées au nom du Groupe africain et 2 déclarations faites au nom du groupe de l'OIF, coprésidé par le Maroc et le Canada.

- Cette Mission a participé activement aux négociations de l'ensemble des résolutions soumises lors de cette session. Elle a, en outre, co-sponsorisé une grande majorité (22 sur 27). Le rôle de cette Mission en tant que facilitateur a été constamment sollicité par les européens, les américains et les latinos, en vue de convaincre certaines délégations de retirer leurs amendements perçus comme maximalistes, et d'accepter un langage consensuel.

C. Faits marquants :

* La crise syrienne continue d'être au cœur des débats au sein du CDH. En plus du débat urgent sur les événements d'Al-Qusayr et celui sur le rapport de la Commission d'enquête, la question syrienne a été soulevée par plusieurs rapporteurs spéciaux, ainsi que par la Haut Commissaire. Cependant, l'insistance par le Qatar à faire prévaloir son agenda national, purement politique, a fait perdre à la question syrienne l'appui dont elle disposait au sein du CDH, comme en témoigne l'éclatement du core-group arabe, qui a piloté cette question depuis un an, ainsi que la réduction des votes et la chute des co-sponsors des deux dernières résolutions sur la Syrie. Cette Mission s'est abstenue de co-parrainer cette résolution étant donné qu'elle comporte un paragraphe sur la coopération de l'opposition avec la Commission dans les territoires sous son territoire, constituant un dangereux précédent pour notre cause nationale.

* L'UPR d'Israël a été programmé pour le 29 octobre 2013, indépendamment de son présence ou de son absence. Cette décision du CDH consacre l'échec du Président du CDH de convaincre les autorités israéliennes de mettre fin au boycott du CDH.

* La question des Rovinghas continue de diviser l'OCI, notamment en raison des divergences concernant l'envoi d'une commission d'enquête conformément aux recommandations du Groupe ministériel de contact de l'OCI. A défaut d'une forte résolution, le Groupe de l'OCI s'est contenté d'une déclaration présidentielle, acceptée par le Myanmar et appuyée par l'UE, demandant au gouvernement du Myanmar de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la violence contre ces communautés.

* La question de l'orientation sexuelle continue de diviser le CDH. Même ses coauteurs ont divergé sur l'approche à suivre : d'un côté, le Brésil et la Norvège, souhaitant un cadre condamnant les violences à l'égard des LGBT, et l'Afrique du Sud voulant, de l'autre côté, se limiter à initier un dialogue au sein du CDH. Ce qui a causé le report de la résolution à septembre ou mars prochains.

* Les occidentaux ont poursuivi leur stratégie croissante visant à inclure des concepts conflictuels dans des résolutions généralement non problématique, comme en témoigne la résolution canadienne sur la violence contre les femmes. Le Canada, soutenu par les européens a, en effet, introduit des références problématiques pour l'OCI, notamment le droit à la santé reproductive et sexuelle et l'autorisation de l'avortement suite au viol.

D. Conclusions

* Le renforcement de l'action du Maroc au sein de cet Organe et son rôle de « bridge builder » a consolidé la candidature du Maroc au CDH.

* Les avancées du Maroc en matière des droits de l'Homme et la réputation de notre pays en tant que partenaire crédible lui ont valu d'être de plus en plus sollicité et associé aux différentes initiatives, en particulier par les occidentaux.

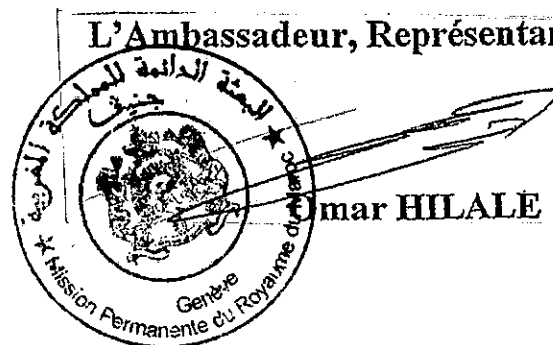
* L'activisme du Maroc sur le créneau de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays africains est apprécié au sein du Groupe africain. Notre pays n'a raté aucune occasion pour répondre positivement aux sollicitations individuelles d'appui de nombreuses délégations africaines (Mali, Côte d'Ivoire, Namibie, Soudan du Sud).

* L'Algérie continue, pour sa part, à s'isoler de plus en plus dans des positions radicales.

* La candidature du Maroc au CDH a été la cible inhabituelle de nos adversaires. Ce qui devrait nous interpeller pour une plus grande vigilance et nous inciter à une préparation minutieuse de la prochaine session en septembre, en particulier au niveau de la participation des ONG marocaines.

* La participation ces ONG, particulièrement celles de nos Provinces du Sud, devrait être renforcée, avec davantage d'interventions, des événements parallèles plus diversifiés et des activités de lobbying plus ciblées afin de contrecarrer l'activisme croissant du polisarario au sein du CDH.

L'Ambassadeur, Représentant Permanent



Omar HILALE